



FORUM POUR LA CONSCIENCE ET LE DEVELOPPEMENT

**FO.CO.DE.**

*Organisation de la Société Civile du Burundi*

DECLARATION DU FOCODE à l'occasion de la Journée Internationale de la femme  
N° 004/2017 du 08 Mars 2017



**« Les autorités burundaises doivent stopper les détentions secrètes des femmes et faire la lumière sur des crimes de disparitions forcées, d'exécutions extra-judiciaires et d'assassinats des femmes ! »**

***FOCODE demande une protection spéciale pour les familles des victimes de disparitions forcées.***

A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, la « **Campagne NDONDEZA** contre les disparitions forcées au Burundi » tient à rappeler certains des crimes innombrables commis sur des femmes par des éléments des services secrets, de la police, de l'armée et de la milice Imbonerakure dans le cadre de la répression contre la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Tous ces crimes ont été généralement commis après l'arrestation ou l'enlèvement des femmes par des organes connus de l'Etat ainsi que leur détention de manière secrète. Les familles n'ont jamais été informées du sort des leurs. Bien plus, le gouvernement Nkurunziza ne s'est jamais prononcé sur ces cas et n'a jamais lancé une enquête sérieuse pour déterminer les auteurs de ces crimes.

A l'occasion de cette journée, le FOCODE tient également à souligner la situation dramatique des familles des victimes de disparitions forcées et appelle les partenaires et amis du Burundi à envisager des mesures d'assistance et de protection spéciales pour les femmes devenues brusquement chef de ces familles.

Cette déclaration se fonde sur quatre cas documentés par le FOCODE et considérés comme emblématiques de la grave situation des droits de l'homme (surtout ceux de la femme pour le cas qui nous concerne) au Burundi. Il s'agit des cas concernant :

- Madame Christa Bénigne IRAKOZE, responsable de la branche féminine du parti de l'opposition Sahwanya-FRODEBU en province de Bujumbura (Rural), introuvable depuis son arrestation par des militaires conduits par feu Lieutenant-Colonel Darius IKURAKURE le 29 décembre 2015 à Rubirizi ;
- Madame Marie-Claudette KWIZERA, trésorière de la Liges des droits de l'homme ITEKA, introuvable depuis son enlèvement par des éléments du Service National de Renseignement (SNR) le 10 décembre 2015 au centre-ville de Bujumbura ;
- Madame Belyse NTAKARUTIMANA, membre très actif du parti de l'opposition MSD, introuvable depuis son arrestation par des militaires le 16 janvier 2016 à Mutakura ;
- Madame Charlotte UMURWANEZA, responsable du parti de l'opposition MSD dans la Commune urbaine de Cibitoke, dont le cadavre a été retrouvé le 17 octobre 2015 dans une rivière à Bujumbura un jour seulement après son arrestation par un policier de la garde Présidentielle API.

Le FOCODE tient également à dénoncer l'inertie des pouvoirs publics et l'absence d'une enquête objective après l'assassinat de la députée de l'East African Legislative Assembly (EALA), Madame Hafsa MOSSI, le 13 juillet 2016 et celui de l'employée de l'entreprise étatique REGIDESO, Madame Lydia NIBOGORA, le 17 février 2017. Toute piste pouvant menacer à l'implication des autorités burundaises dans ces meurtres est complètement ignorée par la police et les autorités judiciaires.

#### A. Prise de position et recommandations.

1. **Le FOCODE condamne** avec la plus grande énergie la détention secrète des femmes, les violences et les sévices qu'elle entraîne, le silence complice et l'inaction des autorités burundaises à la suite des cas de disparitions forcées et d'exécutions extra-judiciaires dont certaines femmes ont été victimes ;
2. **Le FOCODE demande urgemment** une enquête indépendante sur toutes sortes de violences et de crimes commis contre les femmes en guise de répression de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza ;
3. **Le FOCODE dénonce et condamne** l'inertie des autorités burundaises et l'absence d'une enquête sérieuse sur l'assassinat de la députée de l'EALA Madame Hafsa MOSSI et la récente exécution de l'employée de la REGIDESO Madame Lydia NIBOGORA ;
4. **Le FOCODE condamne** les propos irresponsables contenus dans la réponse apportée récemment par les autorités burundaises au rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies Antonio GUTERRES ; réponse tendant à nier le phénomène extrêmement inquiétant des disparitions forcées qui pourtant n'a même pas épargné les femmes ;

5. **LE FOCODE demande** aux autorités burundaises d'adopter sans délais une loi contre toute forme de détention secrète et particulièrement contre la détention secrète des femmes ;
6. **Le FOCODE recommande** la mise en place d'une structure indépendante devant obligatoirement accompagner les femmes dans toutes les phases de leurs détentions ou de leur interrogatoire, surtout quand cela doit être fait par des hommes ;
7. **Le FOCODE recommande** à la **Commission Internationale d'Enquête (COI)** sur le Burundi d'accorder une attention particulière aux crimes commis contre les femmes durant la crise née de la troisième candidature du Président Pierre Nkurunziza ;
8. **Le FOCODE demande à la Cour Pénale Internationale** l'ouverture sans délais de l'enquête sur les crimes sous sa compétence en cours au Burundi et d'accorder une attention particulière aux crimes graves commis contre les femmes dont des cas de viols, de disparitions forcées, d'exécutions extra-judiciaires et d'assassinats politiques ;
9. **Le FOCODE recommande** aux partenaires et amis du Burundi d'envisager des actions volontaristes d'assistance et de protection des familles des victimes de disparitions forcées, y compris en accordant le cas échéant l'asile à ces familles ;
10. **Le FOCODE demande au Conseil de Sécurité des Nations-Unies** d'engager sa responsabilité à protéger (R2P) le peuple burundais en danger et de créer rapidement les conditions de mise en œuvre effective de sa résolution 2303.

**Pour le FOCODE**

**Sé Pacifique NININHAZWE**

**Président.-**

## **B. Disparition forcée de Christa Bénigne IRAKOZE le 30 décembre 2015.**

Christa Bénigne IRAKOZE, responsable de la branche féminine du parti Sahwanya-FRODEBU (opposition), avait été un des leaders du mouvement féminin de contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Bravant tous les dangers, elle avait manifesté au centre-ville de Bujumbura le 13 mai 2015, peu avant l'annonce d'un putsch militaire contre Pierre Nkurunziza. Le 29 décembre 2015, elle a été arrêtée à Rubirizi en Commune Mutimbuzi de la Province de Bujumbura (Rural), par des militaires dirigés par feu Lieutenant-Colonel Darius IKURAKURE alors Commandant du Bataillon Génie de Combat du Camp Muzinda. Au moment de son arrestation, elle était avec un ancien officier de l'armée burundaise Monsieur Eddy NDAYISABA (Eddy-Claude Ndabaneze pour certains) et répondait à un rendez-vous d'un ami. Selon l'enquête menée par le FOCODE<sup>1</sup>, elle a par la suite été secrètement et successivement détenue dans les cachots secrets installés dans les bureaux du SNR sis au quartier 10 de la Zone urbaine de Ngagara et dans une maison privée louée par le SNR à Mutanga Nord en Mairie de Bujumbura. Christa Bénigne IRAKOZE n'a jamais été retrouvée et le véhicule<sup>2</sup> qu'elle conduisait a été longtemps utilisé par un officier du SNR.

Les autorités burundaises n'ont jamais communiqué sur la disparition forcée de Madame Christa Bénigne IRAKOZE en dépit de l'appel leur lancé par le FOCODE le 10 février 2016.

## **C. Disparition forcée de Madame Marie-Claudette KWIZERA le 10 décembre 2015.**

La militante des droits humains a disparu en un jour symbolique pour tous les défenseurs des droits de l'homme : le 10 décembre est célébré dans le monde entier comme la Journée des Droits de l'Homme pour honorer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Marie-Claudette KWIZERA militait pour les droits humains depuis plusieurs années au sein de la Ligue ITEKA, la plus ancienne organisation de droits de l'homme au Burundi récemment suspendue par le régime de Pierre Nkurunziza.

*Le 10 décembre 2015, vers 18h, Marie Claudette est arrêtée tout près de la polyclinique centrale de Bujumbura. Selon des témoins, elle aurait été contrainte de monter dans une voiture du Service National des Renseignements (SNR). Le 4 janvier 2016, un major du SNR, Dieudonné Bigirimana alias « Tyson » est interpellé pour être placé en détention à la prison centrale de Mpimba.*

*Il est relâché deux semaines après sans aucune forme de procès, d'après le président de la Ligue Iteka. « Le 12 décembre au soir, Dieudonné Bigirimana avait informé la famille de Marie Claudette Kwizera qu'elle était détenue dans les locaux du SNR, exigeant une somme de 3 500*

<sup>1</sup> <http://ndondeza.org/la-disparition-et-lexecution-de-madame-christa-benigne-irakoze-et-de-monsieur-eddy-claude-ndabaneze/>

<sup>2</sup> Une Toyota Allion de couleur grise Plaque IA 1878

***000 francs burundais [soit environ 2 050 euros] pour sa libération. Après réception de la rançon, aucune information sur le lieu de sa détention n'a été communiquée », relate-t-il.<sup>3</sup>***

Les autorités burundaises n'ont jamais voulu s'exprimer sur la disparition forcée de Marie-Claudette KWIZERA. En novembre 2016, le conseiller principal chargé de la communication de Pierre Nkurunziza, M. Willy NYAMITWE, a juste indiqué à Jeune Afrique que « le cas de Marie Claudette Kwizera est un mystère » et que les enquêtes se poursuivaient<sup>4</sup> !

#### **D. La disparition forcée de Madame Belyse NTAKARUTIMANA le 16 janvier 2016**

Belyse NTAKARUTIMANA, une militante très connue du parti MSD (opposition) à MUTAKURA, avait joué un rôle très actif dans la contestation du troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Le 16 janvier 2016, aux environs de 3 heures du matin, elle a été arrêtée brutalement par des militaires burundais résidant à la position sise à la 3<sup>ème</sup> avenue de Mutakura, un quartier de la Zone urbaine de Cibitoke en Mairie de Bujumbura. Des informations parvenues à ses proches indiquent qu'elle a été gravement brutalisée durant sa détention dans des cachots secrets du SNR et une rançon de 300.000 mille francs burundais a été remise à un agent du SNR qui n'a jamais honoré sa promesse de libérer la militante de l'opposition. Personne n'a revu Belyse NTAKARUTIMANA depuis son arrestation.

Aucune autorité burundaise ne s'est exprimée sur la disparition forcée de Belyse NTAKARUTIMANA depuis plus d'une année et aucune enquête officielle n'est en cours pour la retrouver.

#### **E. Exécution extra-judiciaire de Charlotte UMURWANEZA**

Burundo-rwandaise, Charlotte UMURWANEZA était une femme très active dans la lutte contre la corruption (au sein de l'OLUCOME) et un leader du parti MSD (opposition) dans la Zone urbaine de Cibitoke. Elle a joué un rôle de premier plan dans la contestation contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Gravement menacée dans son quartier de Cibitoke, elle a décidé de déménager vers le quartier de Ngagara. C'est dans ce processus de déménagement qu'elle a été arrêtée par la police et retrouvée assassinée le lendemain.

***En raison de l'insécurité dans le quartier de Cibitoke, la famille de Charlotte avait décidé de déménager et aller vivre à Ngagara. Le matin du 16 octobre, Charlotte était allée chercher un camion de location afin d'emménager dans la nouvelle maison quand elle fut arrêtée par les agents du Service National de Renseignement. Elle laissa Lionel<sup>5</sup> avec les enfants en lui disant***

<sup>3</sup> <http://www.jeuneafrique.com/383576/societe/burundi-aucune-trace-de-marie-claudette-kwizera-an-apres-arrestation/>

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Lionel MATONDE est le fils aîné de Madame Charlotte UMURWANEZA. Il a été le premier à alerter sur Facebook la disparition de sa mère, son courage a par la suite ému beaucoup de burundais. Aujourd'hui il poursuit ses études en Europe grâce à l'appui de la Maison Shalom.

*qu'elle reviendrait rapidement. C'est la dernière fois que Charlotte – la fille, l'épouse et la mère - fut aperçue vivante.*

*Le lendemain matin son corps fut retrouvé. Elle avait été abattue d'une balle au niveau de la tête et poignardée à maintes reprises. Charlotte, comme d'autres Burundais, a été tuée pour avoir été membre d'un parti politique qui s'oppose au 3ème mandat de Pierre Nkurunziza.<sup>6</sup>*

Dans un témoignage recueilli par le FOCODE, un policier de la Garde Présidentielle, API<sup>7</sup>, a reconnu qu'il avait vu Madame Charlotte UMURWANEZA dans la matinée du 16 octobre 2015, ligotée dans un pick-up du **Brigadier Jonas NDABIRINDE**. Après un moment à l'API, la dame a été transférée dans le même pick-up dans un endroit inconnu. Le cadavre de la brave dame a finalement été découvert le lendemain dans la rivière GIKOMA, peu après la périphérie de la ville de Bujumbura.

Encore une fois, les autorités burundaises n'ont jamais enquêté sur cette exécution extra-judiciaire ni poursuivie les auteurs de ce crime ignoble.

#### **F. Violences et sévices sexuels durant les détentions secrètes des femmes.**

Selon les informations obtenues par le FOCODE, des femmes ont été soumises à des traitements cruels, inhumains et dégradants, y compris des sévices sexuels, durant des détentions secrètes par le Service National de Renseignement (SNR). Les mêmes pratiques sont par ailleurs courantes durant les fouilles intempestives des maisons des opposants politiques lorsque des femmes se retrouvent seules, dans leurs chambres, avec des hommes en armes.

Voici quelques cas à titre illustratif :

1. L'enquête menée par le FOCODE sur la disparition forcée de Madame Christa Bénigne IRAKOZE<sup>8</sup> révèle en son point 3 :  
*« Selon une source interne au SNR, Madame Irakoze et Monsieur Ndabaneze ont d'abord été détenus dans un cachot du Service national de renseignement burundais situé à Ngagara Quartier 10. Ils ont subi à cet endroit des interrogatoires musclés et ont été soumis à toutes sortes de tortures, y compris des sévices déshonorants sur Madame Irakoze. »*
2. L'enquête en cours sur la disparition forcée de Madame Belyse NTAKARUTIMANA indique qu'elle a été gravement brutalisée par des militaires durant son arrestation le 16 janvier 2016, de même que sa fillette de 7 ans. Une source interne au SNR a indiqué que son bras a été cassé par la suite durant la torture dans les locaux du SNR.

<sup>6</sup> <http://enfantsdupays.net/index.php/fr/index.php/component/k2/item/277-charlotte-umugwaneza>

<sup>7</sup> API : Appui à la Protection des Institutions, version police de la Garde Présidentielle

<sup>8</sup> <http://ndondeza.org/la-disparition-et-lexecution-de-madame-christa-benigne-irakoze-et-de-monsieur-eddy-claude-ndabaneze/>

3. L'enquête sur la disparition forcée du policier Alexis MANIRAKIZA alias Kabila a révélé que des agressions sexuelles sur des femmes avaient été commises au cours de sa première arrestation le 26 décembre 2015 (voir le point 9 de la déclaration<sup>9</sup>).

*« Au moment où les hommes étaient rassemblés et tabassés à l'extérieur, des femmes ont été agressées dans leurs maisons. Des groupes de personnes armées se sont relayées pour fouiller dans les chambres. Le FOCODE dispose de témoignages de vols d'argent et de téléphones **ainsi que des agressions sexuelles commises sur les femmes restées dans les maisons.** Le policier JUMA a été cité parmi les agresseurs. »*

4. En janvier 2016, les Nations-Unies ont dénoncé l'utilisation du viol comme une arme de la répression au Burundi, notamment à la suite de l'attaque des camps militaires en Mairie de Bujumbura et dans Bujumbura Rural en décembre 2015 :

*« Les forces de sécurité entraînent dans les maisons des victimes dans des quartiers bien ciblés et perçus comme soutenant l'opposition, rapporte-t-elle. Ils forçaient les femmes à sortir des maisons et les séparaient des autres membres de la famille, et ensuite ils retournaient à l'intérieur de la maison avec les femmes et les violaient ou leur faisaient subir parfois même des viols collectifs. »<sup>10</sup>*

5. L'ONG Human Rights Watch a, quant à elle, indiqué dans son rapport de juillet 2016 que:

*De manière comparable dans de nombreux endroits et dans plusieurs provinces, des hommes munis d'armes à feu, de bâtons ou de couteaux ont violé des femmes lors d'attaques menées à leurs domiciles, le plus souvent de nuit. Des hommes des familles de ces femmes, dont certains étaient membres de partis d'opposition, ont également été pris pour cible et certains ont été tués ou enlevés.<sup>11</sup>*

Si des agressions sexuelles ont pu être commises sur des femmes durant des attaques sporadiques et des fouilles de ménages des opposants, il est à parier que le pire est arrivé durant les détentions secrètes prolongées de certaines femmes.

<sup>9</sup> <http://ndondeza.org/la-disparition-forcee-du-policier-alexis-manirakiza/>

<sup>10</sup> <http://www.rfi.fr/afrique/20160117-burundi-le-viol-une-arme-service-repression>

<sup>11</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2016/07/27/burundi-des-viols-collectifs-commis-par-des-jeunes-du-parti-au-pouvoir>

### G. Situation spéciale de vulnérabilité des familles des victimes de disparitions forcées.

Dans les cas de disparitions forcées des hommes chefs de familles, le FOCODE a constaté une situation extrêmement difficile et dangereuse dans laquelle se retrouvent leurs épouses et leurs familles. Dans la plupart des cas, il a été noté ce qui suit :

1. Généralement après la disparition forcée des époux, les épouses demeurent sous surveillance des agents et des informateurs du service national de renseignement qui vérifient qu'elles ne sont pas en train de dévoiler des détails de l'arrestation des leurs à la presse ou aux défenseurs de droits humains. Certaines épouses ont reçu directement des menaces et des interdictions de s'adresser à la presse ou à la société civile.
2. Certaines épouses des victimes de disparitions forcées ont reçu des menaces plus accrues lorsqu'elles ont commencé à chercher des titres de voyage pour elles-mêmes ou pour leurs enfants. Certaines ont dû s'enfuir du Burundi sans aucun titre de voyage puisque l'attaque sur leurs personnes semblait plus imminente après le contact avec la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers (PAFE) qui délivre ce genre de titres. Par ailleurs, la requête des passeports pour les enfants est systématiquement handicapée par l'exigence obligatoire d'une autorisation authentique de leur père alors que la femme n'est pas en mesure de prouver la disparition forcée de son mari.
3. Les familles des victimes de disparition forcée se retrouvent dans une situation d'insécurité financière étant donné que la femme, parfois sans emploi, doit désormais supporter seule les dépenses de la famille. La femme ne peut même pas solliciter certaines indemnités auxquelles elle a droit en cas de décès de son mari dans la mesure où elle n'est pas à mesure de prouver ce décès.
4. Les rares familles des victimes de disparitions forcées qui ont pu s'installer au Rwanda, en Ouganda ou en Tanzanie restent dans la peur et ont du mal à s'adapter au contexte des camps de réfugiés ou de tenir le coût de la vie si elles sont installées en dehors des camps.
5. Extrait de l'enquête sur la disparition forcée de l'adjudant Philibert NDUWAMUNGU, de l'Adjudant-major Emmanuel NAHAYO et du Caporal-chef NDEREYIMANA le 19 mai 2016 :

« Les familles des victimes subissent des injustices insoutenables après la disparition forcée des leurs. D'abord, les familles ne sont jamais officiellement informées de la disparition des leurs ni des démarches entreprises pour les retrouver. Des familles ont informé le FOCODE qu'on leur avait rétorqué, d'un ton de dédain, que les leurs avaient rejoint la rébellion au Rwanda quand elles ont osé poser des questions sur leur disparition forcée. Ensuite, les familles des victimes entrent rapidement dans une période d'insécurité financière dès la disparition des pères de familles. En effet l'armée



s'empresse à suspendre la solde de la victime dès le mois suivant sa disparition forcée. Contrairement aux familles des militaires décédés, les familles des disparus ne peuvent pas réclamer l'indemnité de décès (équivalent de la solde brute de quatre mois) ni la pension des survivants puisqu'elles ne peuvent pas prouver le décès des leurs. Enfin, de nombreuses familles des victimes sont traumatisées par les menaces qu'elles continuent à recevoir après la disparition forcée des leurs. Dans la plupart des cas, les auteurs ont peur que les familles parlent aux media ou aux organisations de défense de droits de l'homme et les soumettent à une sorte de surveillance permanente. « *Nous savons que tu parles aux malfaiteurs, nous viendrons te corriger* », c'est là un exemple d'une menace que reçoit régulièrement une épouse d'un ex-FAB victime d'une disparition forcée.

« Quand elles décident de quitter le Burundi suite aux nombreuses menaces reçues, les familles des victimes se heurtent à des tracasseries administratives quasi-insolubles. On leur demande notamment de fournir l'attestation d'autorisation parentale pour obtenir les documents de voyage des enfants. Il devient alors impossible à ces familles de prouver la disparition ou le décès du père des enfants. Le passage à la PAFE est vécu comme une des étapes les plus angoissantes dans le calvaire des familles des victimes de disparitions forcées. »<sup>12</sup>

6. Dans les cas de la disparition forcée d'une femme chef de ménage, comme celle de Christa Bénigne IRAKOZE ou celle de Belyse NTAKARUTIMANA, leurs enfants se retrouvent parfois sans famille. Madame Christa Bénigne IRAKOZE a laissé une très jeune fille dont le FOCODE n'a pas pu tracer la situation actuelle. Belyse NTAKARUTIMANA a laissé une fillette de 7 ans dont les voisins ont dû chercher un hébergement dans un orphelinat. Le fils aîné de Madame Charlotte UMURWANEZA a pu poursuivre ses études en Europe grâce aux soutiens de l'ONG Maison Shalom. Elle a témoigné sur Facebook<sup>13</sup> combien la publication de la disparition de sa mère a entraîné une solidarité qui lui a permis de tenir dans les moments de détresse. Une preuve de la nécessité criante d'un mécanisme de soutien aux familles des victimes.

FIN

Visitez #NDONDEZA sur : [www.ndondeza.org](http://www.ndondeza.org)  
Faites un don à #NDONDEZA via : <http://ndondeza.org/index.php/don/>

<sup>12</sup> <http://ndondeza.org/la-disparition-forcee-de-ladjudant-philibert-nduwamungu-de-ladjudant-major-emmanuel-nahayo-et-du-caporal-chef-ndereyimana/>

<sup>13</sup> <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=683950305109294&set=a.144783519025978.1073741825.100004829912906&type=3&theater>